

État des dons patriotiques de la municipalité de Muids (Eure), lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons patriotiques de la municipalité de Muids (Eure), lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 623-624;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27549_t1_0623_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

37

La municipalité de Muids (1) envoie la liste des citoyens et citoyennes qui ont déposé des offrandes patriotiques.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Etats des dons; 26 germ. II] (3).

« Par ordre alphabétique :

	Livres	Sols
Louis Amette	5	
Elie Aubin	5	
La veuve François Amette	3	
Jacques Amette	5	
Jean Amette	3	10
Marin Amette		10
Jean-Baptiste Amette		10
Ambroise Aublé	1	
Jean-François Aublé		10
Jean-François Amette	1	5
Marie Madeleine Allinne, servante		10
Nicolas Anest		15
Jean-Jacques Aublé		15
Jean-Charles Aublé	1	
La veuve Félix Aublé	1	5
Jean-Pierre Aublé		15
Martin Aublé	1	
Antoine Bellenger	1	
Marin Bance	2	
François Bance	2	10
Louis et Jean-Jacques Bance	5	
Guillaume Bance	3	
Thomas Baumé		10
Jean-Antoine Bellager		10
Noël Carrière	2	10
Clément Carrière	1	
Louis Carrière	2	
Nicolas Carrière	2	
Pierre Carrière une paire de sou-	3	
liers et	5	
Jean-Baptiste Carrière	3	
Jacques Chapelain		10
Louis Camus	5	
Jean Coipel		10
Joseph Chabot	1	
Jean-Jacques Desoyers père, deux		
paires de souliers et	25	
Jacques Desnoyers fils	25	
Louis Damour	12	10
Jacques François Drieux, une paire		
de souliers.	6	
Jean Desruest curé, une chemise et		
Jean Jacques de La Motte	2	
Magdeleine Desnoyers servante du		
C. curé	1	10
Jacques Dieux père	5	
Noël Dumont	5	
Jean François de La Motte	1	10
Jacques Desnoyers domestique ..	1	5
Jacques Hilaire Desnoyers		15
Jean Louis Drieux		10

Louis et François de La Motte ...	7	
Jean Louis de La Motte, trois che-		
mises pour son fils en réquisition.		
Jean Brunot de La Motte		15
Jean Jacques Desnoyers menuisier	1	
Louis Dumont fils Philippe	1	
Louis Dumont fils Louis	1	
Pierre Dumont		15

Antoine Enne	5	
Adam Enne		10
Jean Jacques Enne	1	5
Félix Enne		10
Philippe Enne		10

Jean Baptiste Fiquet	1	10
----------------------------	---	----

Jean Baptiste Gens	1	
Jean Gens	1	15
La veuve Jean Jacques Gens		5
Pierre Gens charon	1	10
Jean Pierre Gens domestique		10
Jean Louis Gilles	1	5
François Gens		10
Marie Louise Grosourdi		10
Jean Pierre Gens		10
La veuve Louis Gens		15
La veuve Marin Gens		15
Jean-Jacques Grosourdi	1	

Michel Heuvin	7	
François Hache		10
Jean Pierre Heuvin	4	
Thomas Heuvin	4	

Jean-Louis Jullienne	5	
Jean-Jacques Jullienne	3	
François Jourdain	2	
François Jullienne, fils de Jean ...		10
Jean Denis Jullienne		10
François Jullienne, fils de Denis ..		4

Nicolas Langlois	11	
Pierre Lemonnier	14	
Justin Langlois		15
Jean Jacques Langlois	2	10
Jean Jacques Lhome fils, une paire		
de souliers et	1	
Philippe Langlois	2	
Jean Pierre Lemoine	2	
Louis Lemoine	1	10
François Prudhomme		10
Jean Ozanne		10
Jean Baptiste Prévost	1	

Jean Jacques Quenet		10
La veuve Jean Jacques Quenet ...		10
Marin Quenet	1	5
Guillaume Quenet		10
Louis Robin	3	

Augustin Thonin	3	
François Thonin	3	
Jean Pierre Thonin	2	
Marin Le Tailleur	1	5
François Tribout		
François Thonin, 3 chemises qu'il		
donnera à son fils en réquisition.		10

Jean Pierre Sombret, fil de Jean		
Pierre		10

(1) Eure.

(2) P.V., XXXVIII, 113. B⁴, 11 prair. (2^e suppl^t).

(3) C 304, pl. 1134, p. 10.

Joseph Le Vavasseur	15	
La veuve Potel	1	5
François Victor Quenet	1	5
Total	2621	4 s.

Arrêté en la commune de Muids, par nous, maire et officiers municipaux [cet état] que nous avons remis aux mains du receveur du district le même jour ci-dessus [pour] la somme de deux cent soixante-deux livres quatre sols; ce que nous avons signé ledit jour et an que dessus.»

CARRIERE, DESNOYER, DUMONT, MARIN, BANCE,
LANGLOIS, DAMOUR.

38

La Société populaire de La Caune (1) demande la continuation de la présence du représentant du peuple Bô dans le département du Tarn.

Insertion au bulletin, renvoi au Comité de salut public (2).

39

L'agent national du district de Tell-le-Grand (3) envoie le procès-verbal qui fait mention honorable de la remise de sa pension par le citoyen Biarnais, ex-prêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

40

Les volontaires et officier du 25^e bataillon de la Charente, jurent une haine éternelle à tout ce qui est contraire à la justice et à la vertu, amour de la République, parce qu'elle est l'écueil des affections personnelles; ils promettent de vaincre ses ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[A l'Armée de l'Ouest, s.d.] (6).

« Législateurs,

Vous venez de remporter une victoire éclatante sur les ennemis de la République, tant intérieurs qu'extérieurs, vous avez encore une fois bien mérité du genre humain. Ne croyez pas que nous voulions vous flatter. La patrie est l'âme des républicains, la probité qui est le ressort de leurs affections est incorruptible, quoique l'homme est assez récompensé lorsqu'il se dévoue à la défense de l'humanité parce qu'il prépare son propre bonheur. L'aveu du

(1) Tarn.

(2) P.V., XXXVIII, 113. B⁴, 10 prair. (1^{er} suppl⁴); Mon., XX, 562.

(3) Châteaumeillant, Cher.

(4) P.V., XXXVIII, 113. B⁴, 11 prair. (2^e suppl⁴).

(5) P.V., XXXVIII, 113. B⁴, 10 prair. (1^{er} suppl⁴); J. Fr., n° 609; Ann. R.F., n° 178; Mon., XX, 562.

(6) C 306, pl. 1155, p. 8.

sentiment qui l'a fait naître lui assure de nouvelles jouissances, nos bras sont tous à la République; partout ses ennemis, de quelque manteau qu'ils se couvrent, quelles que soient les intrigues qu'ils emploient pour nous tromper en voulant surtout faire croire à des divisions entre eux, toujours simulées et jamais réelles, ils ne nous inspirèrent que le sentiment d'une haine profonde contre qui est contraire à la vertu. Nous aimons la République parce qu'elle est l'aveuil (sic) de toutes les affections personnelles, nous la défendrons quel que soit le nombre de nos ennemis, et sous les auspices de la liberté et d'un gouvernement tracé par l'énergie, nous promettons de vaincre et nous tiendrons parole.»

ANDRÉ (cap^{no})

[et une demi-page de signatures illisibles].

41

Le Comité de surveillance de Rennes (1) rend hommage aux grands principes par lesquels la Convention a rappelé l'homme à ses devoirs, et lui a rendu ses droits et sa dignité; il l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Rennes, 24 flor II] (3).

« Représentans,

Qu'il est beau le spectacle que donne aux nations le peuple français! comme un lion rugissant qui sort tout à coup d'un profond sommeil, il brise ses fers, saisit d'une main hardie le tyran et le traine à la mort; le fanatisme et le royalisme en finissent; c'est en vain qu'ils s'opposent à l'arrêt du peuple, le tyran est immolé à la liberté et à l'égalité.

Ces divinités paraissent avec éclat et planaient sur toute la France; leur empire était établi, quand le scélérat Dumouriez, quand des êtres profondément pervers entreprirent de le détruire. Le fédéralisme sur leurs ruines bâtissait un trône à son orgueil. Vous avez parlé et tous ces pygmées sont rentrés dans le néant et Marat est vengé.

La République est triomphante et Toulon est la fournaise ardente d'où partiront ces laves terribles qui doivent pulvériser la fière Albion.

Le crime, ce monstre qui veille sans cesse à la cour des rois voulait dévorer les droits sacrés du peuple, vous l'avez frappé, il est anéanti avec les factions qui déchiraient le sein de la patrie.

Les contre-révolutionnaires sont autant de Sisiphes qui roulent un rocher au haut de la montagne qui retombe sur eux et les écrase.

Vous frappez les vices et vous proclamez les grands principes de la nature. Vous rappelez l'homme à ses devoirs, vous le rendez à ses droits et à sa dignité; les noirs ont ressenti ces avantages et les bienfaits de la nation française n'ont d'autre borne que là où il n'y a plus d'hommes.

(1) Ille-et-Vilaine.

(2) P.V., XXXVIII, 113. B⁴, 10 prair. (1^{er} suppl⁴).

(3) C 305, pl. 1143, p. 10.